Envoyé en préfecture le 04/12/2023
Reçu en préfecture le 04/12/2023
Publié le 04/12/2023
ID : 044-200067635-20231204-11_2023_21-AU

M. Le Président : Jean-Guy CORNU

Feuillet n°2023/

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes
- - - - - - - -

13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2023

Décision du 30 novembre 2023

11.2023-21	**EQUIPEMENTS AQUATIQUES** **Marché à procédure adaptée « Achat d'un écran géant gonflable pour la diffusion de supports audiovisuels dans les équipements aquatiques Aqua'val Sèvre à Clisson et Aqua'val Maine à Aigrefeuille sur Maine »**

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

Considérant la pertinence de l'achat d'un écran géant gonflable pour la diffusion de supports audiovisuels dans les équipements Aqua'val Sèvre et Aqua'val Maine,

Considérant que la société ECOCREATION, sise 6 rue de l'Industrie – La Chapelle Basse Mer à DIVATTE SUR LOIRE, dispose des compétences et garanties requises pour fournir le matériel demandé,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de signer le devis de l'achat à réaliser avec la société ECOCREATION, sise 6 rue de l'Industrie – La Chapelle Basse Mer à DIVATTE SUR LOIRE, pour un montant de 5 131,00 € H.T. soit 6 157,20 € T.T.C.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Trésorier Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

À Clisson

Le 04/12/2023
Jean-Guy CORNU
Président